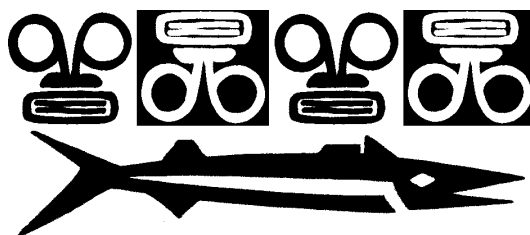


- RUDDLE, K. & T. AKIMICHI. (1984). Introduction. In: Maritime Institutions in the Western Pacific. Eds. K. Ruddle & T. Akimichi. Senri Ethnological Studies, 17. National Museum of Ethnology, Osaka. 1–10
- RUTTLEY, H.L. (1987). Analysis of replies to a questionnaire on customary fishing rights in the Solomon Islands. Fisheries Law Advisory Programme, Western Pacific and South China Sea Region TCP/ SOI/6601 (A) FL/WPSCS/87/16. FAO, Rome.
- SCHNEIDER, D. (1974). Depopulation in the Yap *tabinaw*. In: Social organization and applications in anthropology—essays in honor of Lauriston Sharp. Ed. R.J. Smith. Cornell University Press, Ithaca. 94–113.
- SCHUG, D. M. (1995a). The marine realm and sense of place among Papua New Guinean communities of the Torres Strait. Ph.D. diss., Department of Geography, University of Hawaii, Honolulu.
- SCHUG, D. M. (1995b). The marine realm and the Papua New Guinean inhabitants of the Torres Strait. Traditional Marine Resource Management and Knowledge 5: 16–23.
- TEIWAKI, R. (1988). Management of marine resources in Kiribati. Atoll Research Unit and Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Suva.
- USHIJIMA, I. (1982) The control of reefs and lagoon: Some aspects of the political structure of Ulithi Atoll. In: Islanders and Their World: a Report of Cultural Anthropological Research in the Caroline Islands of Micronesia in 1980–81. Ed. M. Aoyagi. St. Paul's (Rikkyo) University, Tokyo. 35–75.



Séminaire sur la gestion des ressources côtières organisé par la CPS

par Tim Adams

Un séminaire sur la gestion des ressources côtières du Pacifique Sud s'est déroulé pendant deux semaines, du 26 juin au 7 juillet 1995, au siège de la CPS. Destiné principalement aux responsables de la gestion publique des pêches et des ressources marines des États et territoires membres de la CPS, il offrait aussi la possibilité à des spécialistes de nombreuses autres parties du monde de faire le point de la situation dans ce domaine. La gestion des pêches sur les récifs coralliens, surtout celle des invertébrés, est un sujet qui prête à controverse en ce moment.

La finalité du séminaire était de donner aux personnes chargées de la gestion publique des pêches une vision plus nette des possibilités qui se présentent actuellement ainsi que des avantages et des inconvénients que comportent les divers outils de gestion qui

sont mis à leur disposition. Ainsi, d'aucuns soutiennent fermement la création de zones marines protégées pour pérenniser le rendement des zones de pêche en eaux limitrophes, tandis que d'autres prétendent que des quotas individuels cessibles sont la panacée. Quelles mesures conviennent le mieux aux structures sociales et aux ressources halieutiques des îles du Pacifique ?

Le séminaire a été organisé par la CPS dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources côtières, financé par le Royaume-Uni, tandis que les frais de participation des représentants océaniques étaient pris en charge au titre du projet régional de soutien à la pêche et de renforcement des moyens nationaux du PNUD, administré conjointement par la CPS et l'Agence des pêches du Forum (FFA).

La participation des autres spécialistes présents à ce séminaire a été prise en charge par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) et le gouvernement français, par l'entremise de la CPS, qui remercie également toutes les organisations et tous les particuliers qui ont assisté au séminaire à leurs propres frais. En fin de compte, plus de cent personnes ont assisté au séminaire pendant les deux semaines et y ont présenté plus d'une centaine de communications inédites.

Si les organisateurs ne peuvent prétendre que le séminaire a atteint l'objectif final, qui serait de dissiper tous les doutes quant aux genres de mesures de gestion qui doivent être appliquées aux différentes formes de pêche pratiquées en Océanie, il n'en a pas moins constitué une expérience utile pour tous les participants.

La quantité d'information présentée a été nettement plus importante qu'on ne l'avait prévu au départ, et les débats ont toujours été animés, encore qu'il eût presque fallu tenir un atelier supplémentaire pour dégager des conclusions définitives des divers sujets abordés.

Le séminaire a cependant réussi à réunir la nouvelle génération de responsables océaniens de la gestion des pêches, afin qu'ils puissent comparer leur expérience et évaluer les mérites relatifs des idées formulées par divers experts. Ces résultats exerceront une grande influence sur l'orientation future de la recherche et du développement, en matière de gestion des pêches dans la région.

La CPS a pu entendre les avis exprimés par ses États et territoires membres, tant au plan national que régional, et sait à présent mieux dans quels secteurs concentrer ses conseils en matière de gestion pêches.

Il y aura un tirage limité des documents qui ont été présentés lors du séminaire avec un minimum de travail de mise en page, sous forme de recueils de manuscrits destiné aux bibliothèques de dépôt figurant sur la liste de la CPS.

Les exposés-cadres portant sur chaque option de gestion figurant à l'ordre du jour seront révisés, publiés dans un volume un peu moins épais et diffusés plus largement; ils devraient être mis sous presse avant Noël. Les participants au séminaire n'étaient pas censés arrêter officiellement des priorités concernant les mesures à prendre au plan régional, mais un certain nombre de points soulevés en cours de réunion ont été entérinés lors de la dernière séance.

1. Un réseau de spécialistes sur la pêche de poissons vivants destinés à l'exportation (notamment les poissons servant à des fins alimentaires et les organismes destinés aux aquariums) sera créé dans le cadre du projet d'information halieutique de la CPS et donnera lieu à la publication d'un bulletin. Bob Johannes et le responsable de la CPS collaboreront à l'édition du premier numéro.

2. L'évaluation pratique du pourcentage du stock pouvant être exploité de façon durable est l'un des secteurs prioritaires de la recherche menée à l'appui d'une meilleure gestion de la pêche de serranidés vivants destinés à l'exportation.
3. Il est vraisemblable que certains récifs et, partant, les pêches qui s'y pratiquent, dépendent pour le recrutement et le repeuplement de larves provenant d'autres récifs éloignés. Il faut donc évaluer l'importance des différents sites de recrutement et de production de larves à l'échelle régionale.
4. La recherche a besoin, en priorité, de l'élaboration de techniques d'évaluation rapide permettant d'estimer le potentiel et l'état des stocks côtiers en général. Les principaux besoins sont :
 - a) l'évaluation élémentaire de la superficie des zones de pêche ("habitat convenable" ou "biotope") des différentes espèces dans chaque île du Pacifique;
 - b) la collecte de données existantes ou nouvelles sur les taux de prise et le rendement de différentes espèces, selon qu'elles sont soumises à différents degrés d'intensité de pêche, au moyen d'engins différents, dans des zones différentes, afin d'améliorer l'information de base sur la façon dont les stocks réagissent à l'exploitation.
5. Toutes les introductions et tous les transferts d'espèces marines à destination et en provenance des îles du Pacifique doivent obéir aux directives acceptées par les États et territoires membres de la CPS lors de la conférence technique régionale sur les pêches qui s'est tenue en 1994, adoptées par la trente-quatrième Conférence du Pacifique Sud (directives disponibles auprès de la CPS). Dans tous les cas, la précaution doit guider les décisions, et il doit incomber à celui qui introduit l'espèce de prendre à sa charge toutes les dépenses effectuées par les autorités nationales pour arriver à une décision relative à l'introduction, que celle-ci soit favorable ou non.
6. Pour les activités de pêche axées principalement sur l'exportation, notamment celles de trocas et d'holothuries, il faut une source d'information exhaustive et actualisée sur la situation actuelle et prévisionnelle des marchés, plus particulièrement en Extrême-Orient et en Asie du sud-est. Ce commerce semble être trop peu important pour que les organismes internationaux y consacrent beaucoup d'efforts, mais il est primordial pour bon nombre de petits États et Territoires du Pacifique et, partant, pour les organismes régionaux.
7. Il est nécessaire qu'une organisation régionale envisage de tenir un registre des exploitants et négociants internationaux qui s'occupent de l'exportation de produits de la mer des îles du

Pacifique, afin d'améliorer la capacité des responsables de la gestion publique des ressources halieutiques à évaluer à quelles entreprises pratiquant la pêche côtière commerciale ils peuvent faire confiance pour ce qui est du respect de leurs engagements.

8. Il faut envisager la possibilité d'élaborer un ensemble de normes régionales de qualité applicables aux produits de la mer, ainsi qu'un plan d'action adapté pour l'introduction de méthodes modernes de contrôle de la qualité des exportations des pays océaniques, notamment l'analyse des risques et les points de contrôle critiques (HACCP) ou un programme de gestion de la qualité (PGQ).

9. La gestion et le développement durables des ressources halieutiques côtières doivent être examinés dans le contexte plus vaste de la gestion en général, de préférence dans le cadre global de la gestion intégrée des ressources côtières. Voici quelques aspects généraux de la gestion dont il faut tenir compte :

- a) la dégradation ou la destruction de l'habitat;
- b) la coordination et la collaboration avec d'autres intervenants (notamment les pouvoirs publics, le secteur privé et les communautés villageoises);
- c) le rôle important que jouent les femmes dans le secteur de la pêche côtière dans les îles du Pacifique impose donc qu'on évalue les prises qu'elles réalisent, qu'il soit tenu compte de leur influence socio-économique et que l'on tire parti de leurs con-

naissances et de leur potentiel à prendre des décisions au niveau villageois;

d) les principes de gestion concertée et de gouvernance.

10. Les responsables océaniques de la gestion des pêches doivent toujours envisager la possibilité de recourir à l'interdiction complète dans leur arsenal d'outils de gestion, lorsque par exemple une mesure préventive peut empêcher à temps des pêcheurs d'investir dans du matériel. Voici quelques exemples d'interdiction :

- a) interdiction d'utiliser tout type d'appareil respiratoire sous-marin pour certains types de pêche;
- b) interdiction de méthodes de pêche qui endommagent l'environnement ou réduisent sa capacité à supporter l'exploitation;
- c) interdiction de certains types de pêche commerciale axés sur l'exportation, en particulier ceux qui ciblent les mêmes espèces que la pêche de subsistance locale. La pêche de subsistance locale et la réalisation de recettes en devises étrangères grâce à l'utilisation sans prélèvement de ressources, peuvent représenter une meilleure solution économique au plan national.

Les agents du projet de gestion intégrée des ressources côtières de la CPS tiennent à remercier tous ceux qui ont participé au séminaire et expriment en particulier leur gratitude aux participants venus d'autres régions insulaires tropicales, notamment des Caraïbes et des Maldives.

